GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Représentation permanente auprès de
l'Office des Nations unies et des autres
organisations internationales à Genève

43ème session du groupe de travail de l'Examen périodique universel

Bahamas

Intervention du Luxembourg

Genève, le 3 mai 2023

Le Luxembourg salue la délégation des Bahamas et la remercie pour la présentation de son rapport national et pour les efforts déployés pour la mise œuvre de recommandations du 3ème cycle. Nous félicitons les Bahamas pour la ratification, en 2018, de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Le Luxembourg aimerait faire les recommandations suivantes :

1) Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et adhérer à la Convention relative au statut des apatrides et à la Convention sur la réduction des cas d'apatridie.

2) Faire respecter en droit et en pratique, sans exception, un âge minimum du mariage fixé à 18 ans.

3) Mettre en œuvre l'engagement pris lors du Sommet de Nairoby CIPD+25 de réduire à zéro les cas de violence sexuelle et sexiste d'ici à 2030 grâce à la mise en œuvre du programme "Intervention contre la violence liée au sexe : Perpetrators".

4) Porter l'âge minimum d'admission à l'emploi à 16 ans dans la loi sur l'emploi de manière à ce qu'il coïncide avec l'âge de fin de la scolarité obligatoire.

Nous souhaitons plein succès à la délégation des Bahamas dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

[212 mots / Temps de parole : 1min 25sec]